

*Affaires courantes*

J'attends, monsieur le Président, que vous preniez cette question en haute considération et que vous y donniez la suite que, je crois, elle requiert.

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre):** Monsieur le Président, je n'ai rien à ajouter. J'ai indiqué clairement tout ce qui s'est passé à la période des questions. Il peut y avoir une différence d'opinion entre un côté de la Chambre et l'autre. C'est une question de débat, ce n'est pas une question de substance.

J'ai reconnu avoir parlé de cette chose-là à M. Mulroney tantôt. Je l'ai dit clairement, et il m'a confirmé qu'il allait envoyer une lettre pour que ce soit le plus clair possible. Si vous lisez la lettre et vous allez vous en rendre compte. Il m'a expliqué ce qui s'était passé et, pour ma part, j'ai dit que j'allais attendre sa réponse écrite avant de pouvoir affirmer que j'étais satisfait de toutes les réponses. J'ai pris toutes les précautions nécessaires pour protéger l'intérêt public en m'assurant d'avoir d'autres témoins.

On me reproche d'avoir été trop prudent. C'est une question de débat, peut-être aurais-je dû être imprudent. À l'avenir, je prendrai son avis de ne pas réfléchir suffisamment avant d'agir, c'est ce que le Bloc québécois voudrait que je fasse. J'ai pris tous les moyens pour ne pas embarrasser qui que ce soit et donner des demi-réponses parce que, dans une conversation comme celle-là, on parle de bien des choses. Dans mon esprit, j'ai dit que je n'avais pas eu la réponse de M. Mulroney parce que la réponse qu'il devait me donner, il m'avait affirmé: Je vais vous l'envoyer par communication écrite. Alors, j'aimais mieux me fier à sa communication écrite qu'à sa communication orale. C'est ce que j'ai dit ici en cette Chambre clairement. J'attendais sa réponse définitive qui est arrivée, tel que promis, dans les 48 heures.

[Traduction]

**M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell):** Monsieur le Président, le député a proposé une motion à la Chambre et je crois qu'il est de mon devoir de prendre la parole au sujet de la motion que le député a dit vouloir proposer.

Monsieur le Président, je tiens à vous faire savoir. . .

**Le Président:** La présidence n'a pas entendu de motion. Un instant, s'il vous plaît.

Si le député veut prendre la parole, il lui faudra soulever la question de privilège, car la Chambre n'a été saisie d'aucune motion.

**M. Boudria:** Justement. J'allais dire qu'on ne peut pas, à mon avis, soulever la question de privilège et j'en veux pour preuve le commentaire 31(1) de Beauchesne que voici:

Un différend entre deux députés sur des allégations de fait ne remplit pas les conditions qui en feraient une atteinte au privilège.

Par conséquent, le député dit vouloir proposer une motion si vous jugez que la question de privilège est justifiée, mais j'esti-

me, monsieur le Président, qu'elle n'est pas justifiée compte tenu du commentaire 31(1) de la sixième édition de Beauchesne.

[Français]

**M. Gauthier (Roberval):** Monsieur le Président, vous comprendrez que je m'en remets à votre décision, ayant invoqué ce que je considère être comme un bris de privilège de mon collègue le chef de l'opposition. C'est sous cet angle qu'il faut considérer la réponse donnée par le premier ministre, absolument pas dans le contexte où le fait le whip du gouvernement.

J'aimerais vous le soumettre à nouveau respectueusement et vous ramener aux arguments que j'ai soulevés: le privilège, le travail de l'opposition officielle a été brimé par une réponse qui s'est avérée formellement inexacte.

• (1210)

[Traduction]

**Le Président:** La gravité de cette question de privilège ne peut échapper à personne à la Chambre. Je veux que tout soit très clair dans mon esprit et je veux prendre du temps pour bien réfléchir à tout ce qui a été dit. Je crois que tous les députés qui voulaient intervenir sur cette question ont eu la chance de le faire.

Je demanderais à la Chambre d'être assez indulgente pour me donner le temps d'examiner tous les arguments qui m'ont été présentés et je rendrai ma décision au moment opportun.

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

### RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

**M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à deux pétitions.

\* \* \*

### LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

#### PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

**M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter les 35<sup>e</sup> et 36<sup>e</sup> rapports du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, qui portent tous deux sur la composition des comités.

Le 35<sup>e</sup> rapport est un rapport exhaustif sur la composition des comités. Quant au 36<sup>e</sup> rapport, il porte sur la nomination de membres associés des comités.

Si la Chambre donne son consentement, j'ai l'intention de proposer l'adoption de ces deux rapports.